

RAPPORT À PROPOS DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ

AUX ENSEIGNANTS AUTOCHTONES POUR

2009

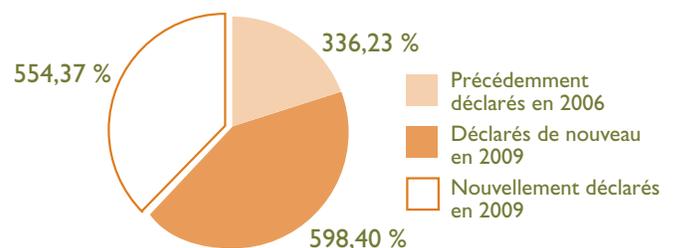
Il est bien établi que la participation des parents et des responsables communautaires autochtones à la vie scolaire, l'intégration de la pédagogie et du savoir autochtones dans les programmes d'études, et l'embauche d'enseignants autochtones peuvent enrichir l'apprentissage de tous les élèves et donnent des résultats positifs pour les élèves autochtones. Plusieurs rapports portant sur l'éducation des Autochtones au Canada, y compris celui de la Commission royale sur les peuples autochtones (gouvernement du Canada, 1996), ont déterminé que la formation et l'embauche de plus d'enseignants autochtones sont essentielles à l'amélioration des résultats de l'éducation des Autochtones.

L'augmentation de la représentation des enseignants autochtones dans les écoles du Manitoba est un objectif clé du plan d'action pour l'éducation et l'emploi des Autochtones de la province. Ce plan soutient l'objectif commun d'améliorer les résultats des apprenants autochtones dans le système d'éducation du Manitoba. À l'appui de cet objectif, la Direction générale de l'éducation des Autochtones a élaboré le questionnaire destiné aux enseignants autochtones. Il a été distribué à tout le personnel enseignant ou breveté au printemps 2006 et une deuxième fois en 2009 par la Section des brevets et des dossiers des élèves du ministère de l'Éducation du Manitoba (Voir le questionnaire complet à l'Annexe B). Les résultats du questionnaire 2009 fournis-

sent des renseignements statistiques et une analyse du nombre d'enseignants autochtones et des endroits où ils se trouvent dans la province, à ce jour ou, dans certains cas, au moment de la collecte de 2006.

Grâce au questionnaire 2009, la province du Manitoba continue à respecter son engagement de renforcer les bases de la recherche dans le domaine de l'éducation des Autochtones en continuant de faire le suivi du nombre des enseignants autochtones au Manitoba et de l'endroit où ils sont employés.

Tableau I – Détails des enseignants autochtones s'étant déclarés comme tels – Questionnaire destiné aux enseignants autochtones pour 2009



Population d'enseignants autochtones s'étant déclarés comme tels au Manitoba

Comme le montre le tableau 1, il y a un total de 1 488 enseignants qui ont déclaré être d'ascendance autochtone dans le questionnaire destiné aux enseignants autochtones pour 2009, ce qui représente 10 % de tous les enseignants de la province. Cela correspond à une augmentation de 1,5 pour cent par rapport au sondage de 2006. Le total des 1 488 enseignants qui ont déclaré être d'ascendance autochtone se compose de 336 enseignants qui s'étaient déclarés en 2006, de 598 enseignants qui se sont déclarés de nouveau en 2009 et de 554 enseignants qui se sont déclarés pour la première fois en 2009. Il y a plusieurs raisons

possibles au non-renouvellement de la déclaration d'ascendance des 336 enseignants autochtones. Parmi ces raisons, on trouve :

- un départ en retraite;
- un congé de maternité;
- un départ hors de la province;
- un décès;
- un prêt de service.

Le nombre d'enseignants autochtones varie selon le type d'école. Dans les écoles des Premières Nations, 43,3 % des enseignants sont autochtones, alors que ce taux est de 7,5 % dans le système d'écoles publiques (voir le tableau 2).

Tableau 2 – Questionnaire sur les enseignants autochtones de 2009 – Nombre total d'enseignants autochtones dans les écoles publiques et des Premières Nations

Élément	Premières Nations	Pourcentage	Système d'écoles publiques	Pourcentage	Total général	Pourcentage
Enseignants autochtones	437	43,3 %	1 051	7,5 %	1 488	10,0 %
Enseignants non autochtones	572	56,7 %	12 873	92,5 %	13 445	90,0 %
N^{bre} total d'enseignants	1 009	100,0 %	13 924	100,0 %	14 933	100,0 %

Ascendance autochtone des enseignants au Manitoba

Le tableau 3 indique l'ascendance des enseignants autochtones s'étant déclarés comme tels. Le changement le plus significatif entre le sondage de 2006 et celui de 2009 est la légère diminution du nombre d'enseignants métis dans le système d'écoles

publiques, alors que ce nombre a légèrement augmenté dans le système d'écoles des Premières Nations. Comme en 2006, le pourcentage de ces enseignants est bien plus élevé dans les écoles publiques. Le sondage de 2009 montre une légère baisse du nombre d'enseignants cris dans les deux systèmes scolaires.

Tableau 3 – Questionnaire sur les enseignants autochtones de 2009 – Ascendance autochtone des enseignants au Manitoba

Ascendance - toutes - déclarée	Écoles des Premières Nations	Pourcentage	Écoles publiques	Pourcentage	Total général	Pourcentage
Métis	21	4,8 %	582	55,4 %	603	40,5 %
Anishinaabe (y compris Ojibway/Saulteaux)	151	34,6 %	89	8,5 %	240	16,1 %
Ininiw (Cri)	109	24,9 %	109	10,4 %	218	14,7 %
Oji-Cri	66	15,1 %	30	2,9 %	96	6,5 %
Anishinaabe (Ojibway) et Métis (Michif)	11	2,5 %	17	1,6 %	28	1,9 %
Ininiw (Cri) et Métis	9	2,1 %	19	1,8 %	28	1,9 %
Autre (Cri)	9	2,1 %	17	1,6 %	26	1,7 %
Autres combinaisons d'ascendances	58	13,3 %	131	12,5 %	189	12,7 %
Autochtone (ascendance non certaine)	3	0,7 %	57	5,4 %	60	4,0 %
Total	437	100,0 %	1 051	100,0 %	1 488	100,0 %

Langues autochtones

Les Autochtones se rapprochent de leurs visions du monde et transmettent leur culture d'une génération à l'autre grâce à leurs langues. L'apprentissage et l'acquisition de ces langues contribuent à la continuité culturelle, à un profond sentiment d'identité et à une estime de soi positive. Il est essentiel de faire le suivi du nombre d'enseignants qui en parlent une pour

préservier et soutenir les langues et les cultures des Autochtones. En 2009, le nombre de personnes parlant une langue autochtone a augmenté dans les écoles publiques. Il est cependant important de remarquer que le questionnaire ne mesure pas leur niveau de compétence dans cette langue au sein des systèmes scolaires.

Tableau 4 – Questionnaire destiné aux enseignants autochtones pour 2009 – Capacité de parler une langue autochtone

Langue autochtone	Premières Nations	Pourcentage	Écoles publiques	Pourcentage	Total général	Pourcentage
Non	140	32,0 %	819	77,9 %	959	64,4 %
Oui	297	68,0 %	232	22,1 %	529	35,6 %
Total général	437	100,0 %	1051	100,0 %	1 488	100,0 %

Programmes d'éducation suivis par les enseignants autochtones

Le questionnaire demandait aux enseignants dans quels programmes d'éducation de niveau postsecondaire ils avaient été inscrits. Ils pouvaient choisir plus d'un programme le cas échéant. Il existe un contraste entre les enseignants employés par les écoles des Premières Nations et ceux employés par les écoles publiques en ce qui concerne le nombre de programmes suivis. En ce qui concerne les écoles des Premières Nations, environ la moitié de leurs enseignants (49,2 %) n'ont fréquenté qu'un programme, l'autre moitié (50,1 %) en ayant fréquenté 2 ou plus. Alors que pour les écoles publiques, pratiquement les trois quarts de leurs enseignants (73,3 %) n'ont fréquenté qu'un seul programme et environ un cinquième (19,3 %) en a fréquenté 2 ou plus (tableaux 5 et 6).

Tableau 5 – Programmes d'éducation suivis par les enseignants employés dans les écoles des Premières Nations et dans les écoles publiques – Questionnaire destiné aux enseignants autochtones pour 2009

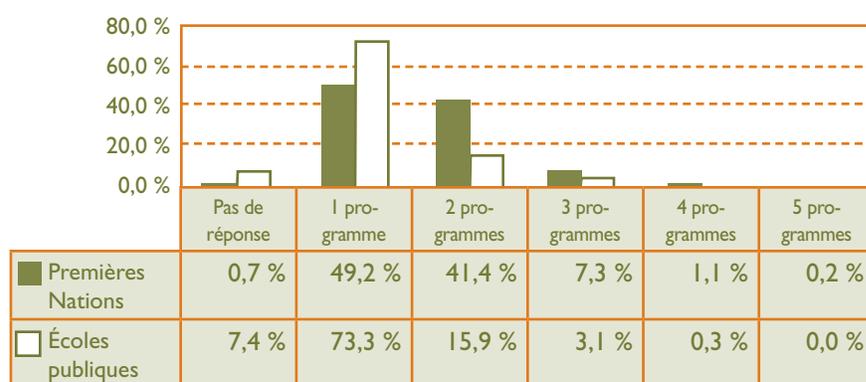


Tableau 6 – Questionnaire destiné aux enseignants autochtones pour 2009 – Programmes d'éducation suivis par les enseignants employés dans les écoles des Premières Nations et dans les écoles publiques

Nombre de programmes suivis	Premières Nations	Pourcentage	Écoles publiques	Pourcentage	Total général	Pourcentage
Pas de réponse	3	0,7 %	78	7,4 %	81	5,4 %
Un programme	215	49,2 %	770	73,3 %	985	66,2 %
Deux programmes	181	41,4 %	167	15,9 %	348	23,4 %
Trois programmes	32	7,3 %	33	3,1 %	65	4,4 %
Quatre programmes	5	1,1 %	3	0,3 %	8	0,5 %
Cinq programmes	1	0,2 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Total	437	100,0 %	1051	100,0 %	1 488	100,0 %

Tableau 7 – Questionnaire destiné aux enseignants autochtones pour 2009 - Programmes d'éducation suivis par les enseignants employés dans les écoles des Premières Nations et dans les écoles publiques

Programme d'éducation	Écoles des Premières Nations	Pourcentage	Écoles publiques	Pourcentage	Total général	Pourcentage
Université de Brandon	259	37,1 %	182	15,0 %	441	23,1 %
Université du Manitoba	79	11,3 %	395	32,5 %	474	24,8 %
PENT	160	22,9 %	72	5,9 %	232	12,1 %
BUNTEP	148	21,2 %	101	8,3 %	249	13,0 %
Université de Winnipeg	9	1,3 %	175	14,4 %	184	9,6 %
CUSB	1	0,1 %	137	11,3 %	138	7,2 %
Autre	20	2,9 %	90	7,4 %	110	5,8 %
Winnipeg Education Centre (WEC)	14	2,0 %	38	3,1 %	52	2,7 %
Programme ACCÈS	8	1,1 %	25	2,1 %	33	1,7 %
Total général	698	100,0 %	1215	100,0 %	1913	100,0 %

Veillez noter que des enseignants ont pu indiquer plus d'un programme.

CONCLUSION

À l'avenir, la Direction générale de l'éducation des Autochtones et la Section des brevets et des dossiers des élèves ne feront remplir le questionnaire qu'aux enseignants nouvellement inscrits. Les deux sondages provinciaux étant terminés et une base de données fondamentale ayant été créée, il ne devrait pas être nécessaire de procéder à de nouveaux sondages à l'échelle de la province. Les deux ministères travaillent ensemble pour faire en sorte que les données soient à jour et que le système de suivi des arrivées et des départs d'enseignants soit régulièrement vérifié.

Cette deuxième étape de la collecte des données facilitera la planification et l'élaboration de politiques au sein d'Éducation Manitoba, d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba, des divisions scolaires, des écoles et des autres partenaires. La collecte des données du questionnaire sur les enseignants autochtones permet de veiller à ce que l'engagement vis-à-vis de l'éducation des Autochtones au Manitoba et sa qualité restent en bon rang par ordre de priorité.

Mars 2009

DESTINATAIRES :

Directeurs généraux des divisions scolaires

Directeurs - écoles indépendantes subventionnées, écoles des Premières Nations, écoles en établissement

OBJET : QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ENSEIGNANTS AUTOCHTONES POUR 2009

Mesdames, Messieurs,

En 2006, 94,2 % des enseignants du Manitoba ont rempli le questionnaire destiné aux enseignants autochtones. Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba donne un aperçu des objectifs et des priorités que la province poursuit en matière d'éducation des Autochtones. Pour appuyer ces objectifs et priorités, une deuxième phase sera amorcée pour recueillir des renseignements sur la population enseignante autochtone dans le système d'éducation. Ces renseignements seront recueillis auprès de tout personnel administratif ou enseignant breveté (directeurs généraux, enseignants, directeurs d'école, spécialistes, superviseurs, enseignants faisant partie d'un programme d'échange, enseignants titulaires d'un permis d'enseignement limité, etc.).

Comme en 2006, les renseignements recueillis en 2009 serviront à :

- déterminer l'offre et la demande d'enseignants autochtones au Manitoba;
- élaborer un meilleur moyen d'établir des indicateurs des progrès relatifs au taux d'obtention de diplôme parmi les Autochtones;
- établir des améliorations appropriées à apporter au financement ainsi que des activités de recherche pertinentes relativement aux projets et aux programmes d'éducation des Autochtones;
- fournir des renseignements statistiques et une analyse du nombre d'enseignants autochtones et des endroits où ils se trouvent maintenant et par rapport aux renseignements recueillis en 2006.

Les renseignements recueillis sont essentiels pour bon nombre de directions au sein du Ministère, des divisions scolaires, des écoles des Premières Nations, et pour d'autres groupes de services de soutien en éducation. La qualité et la valeur des activités de recherche et des rapports de ces activités reposent sur l'exactitude et l'étendue des données recueillies.

En mars 2009, des questionnaires ainsi qu'une liste de vérification (liste des enseignants) seront envoyés aux divisions scolaires et aux écoles des Premières Nations pour appuyer la collecte des formulaires. Veuillez distribuer les questionnaires à vos enseignants au retour de la semaine de relâche.

Nous vous prions d'envoyer les questionnaires remplis et les listes de vérification au plus tard le 22 mai 2009, à l'adresse suivante :

Questionnaire destiné aux enseignants autochtones
Direction générale de l'éducation des Autochtones
510, avenue Selkirk
Winnipeg (Manitoba) R2W 2M7

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Riel Dion en composant le numéro sans frais 1 800 282 8069 (poste 5902) ou le 204 945 5902.

Votre collaboration et votre suivi par rapport à cette deuxième phase sont grandement appréciés.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La directrice,

Helen Robinson-Settee

c. : M. Gerald Farthing, sous-ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse

c. : Mme Heather D. Reichert, CA, sous-ministre, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

N° PP : _____ Nom (nom de famille et prénoms) : _____
Division scolaire : Division scolaire de Winnipeg _____ N° de l'école : _____
Nom de l'école : _____ Sexe : M F (veuillez encercler un choix)

Questionnaire destiné aux enseignants autochtones pour 2009

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba donne un aperçu des objectifs et des priorités que la province poursuit en matière d'éducation des Autochtones. Pour appuyer ces objectifs et priorités, nous recueillons des renseignements sur la population enseignante autochtone dans le système d'éducation.

Les renseignements fournis sont à titre volontaire. Les renseignements fournis permettront au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et au système d'écoles publiques de déterminer le nombre actuel d'enseignants autochtones et leur nombre dans les années à venir. Si vous acceptez également de participer à des recherches supplémentaires, cela contribuera à la planification et à l'élaboration de programmes d'enseignement appropriés répondant mieux aux besoins des apprenants. Si vous recevez plus d'un questionnaire, nous vous prions de n'en retourner qu'un seul. Nous vous remercions de votre aide.

1) Êtes-vous d'ascendance autochtone? Oui Non

Dans l'affirmative, passez à la question n° 2. Si vous avez répondu « Non », nous vous remercions de votre participation.

2) Quelle est votre ascendance autochtone? Vous pouvez en choisir deux au maximum.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Anishinaabe (y compris Ojibway/Saulteaux) | <input type="checkbox"/> Oji-Cri |
| <input type="checkbox"/> Dakota | <input type="checkbox"/> Inuktituq |
| <input type="checkbox"/> Déné (Sayisi) | <input type="checkbox"/> Autochtone – ascendance non certaine |
| <input type="checkbox"/> Ininiw (Cri) | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____ |
| <input type="checkbox"/> Métis (Michif) | |

3) Parlez-vous une ou plusieurs de ces langues autochtones? Non

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Anishinaabe (y compris Ojibway/Saulteaux) | <input type="checkbox"/> Oji-Cri |
| <input type="checkbox"/> Dakota | <input type="checkbox"/> Inuktituq |
| <input type="checkbox"/> Déné (Sayisi) | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____ |
| <input type="checkbox"/> Ininiw (Cri) | |
| <input type="checkbox"/> Michif | |

4) En quelle année avez-vous reçu votre Baccalauréat en éducation? _____

5) Étiez-vous inscrit à l'un des programmes d'éducation suivants pendant vos études?

- Programme(s) Accès
 BUNTEP – Brandon University Northern Teacher Education Program

FACULTÉ D'ÉDUCATION

- Université du Manitoba
 Université de Brandon
 Université de Winnipeg
 Collège universitaire de Saint-Boniface
 PENT – Program for the Education of Native Teachers
 WEC – Winnipeg Education Centre
 Autre (précisez) _____

6) Si vous voulez participer à davantage de recherches (p. ex., l'évaluation des compétences linguistiques et des études de corrélation), veuillez fournir votre adresse postale ou électronique : _____

La Direction générale de l'éducation des Autochtones, qui relève du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, recueille les renseignements personnels que vous fournissez sur le présent formulaire en vertu de la Loi sur l'administration scolaire et de ses règlements d'application. Vos renseignements personnels sont recueillis aux fins d'analyse, de recherche et de planification de programmes d'enseignement scolaire. Ils serviront à la détermination du nombre actuel et futur d'enseignants autochtones, ainsi qu'à la recherche et à la planification liées aux programmes d'éducation.

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Nous ne pouvons pas utiliser, divulguer ou partager vos renseignements personnels à toute autre fin, à moins que vous nous autorisiez à le faire ou que la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée nous le permette. Si vous avez des questions sur la collecte des renseignements vous concernant, n'hésitez pas à communiquer avec Riel Dion, conseiller à la Direction générale de l'éducation des Autochtones, en lui écrivant au 510, avenue Selkirk, Winnipeg (Manitoba) R2W 2M7. Vous pouvez aussi l'appeler au 204 945 5902 ou au 1 800 282 8069, poste 5902.

Signature

Date



Garry Robson, aîné



Verna Kirkness, Éducatrice, aînée

Pour de plus amples renseignements sur le questionnaire destiné aux enseignants autochtones, veuillez communiquer avec :

Direction générale de l'éducation des Autochtones
510, avenue Selkirk
Winnipeg (Manitoba) R2W 2M7
Téléphone : 204 945-7886
Sans frais au Manitoba : 1 800 282-8069 (poste 7886)
Courriel : aedinfo@gov.mb.ca

RAPPORT À PROPOS DU
QUESTIONNAIRE DESTINÉ

AUX ENSEIGNANTS
AUTOCHTONES POUR

2009
